

Guide - Ligne téléphonique automatique

Gestion de votre portefeuille de titres-services électroniques et des prestations de votre aide-ménagère

À partir du 1^{er} juin 2025, les titres-services seront entièrement numériques. Dès cette date, vous devrez appeler une ligne téléphonique automatique pour consulter votre portefeuille de titres-services électroniques et gérer les prestations de votre aide-ménagère. Le numéro exact ainsi que des instructions pratiques vous seront communiqués en mai.

Utilisation de la ligne téléphonique automatique

Lorsque vous appelez la ligne téléphonique automatique, vous accédez à un menu de choix. En appuyant sur '1', vous pouvez gérer votre portefeuille en ligne de titres-services électroniques. En appuyant sur '2', vous accédez à la gestion des prestations de votre aide-ménagère. Vous trouverez ci-dessous les étapes détaillées de ces options.

Option 1 Gestion de votre portefeuille

1. Consultez le nombre de titres-services électroniques restants dans votre portefeuille en ligne et leur date de validité.

2. Obtenez un aperçu de vos trois dernières commandes de titres-services.

Option 2 Gestion des prestations

1. Consultez et gérez les nouvelles prestations effectuées par votre aide-ménagère. Vous pouvez les confirmer ou les contester. Sans action de votre part, la prestation sera automatiquement confirmée.

2. Obtenez un aperçu des cinq dernières prestations que vous avez confirmées.

i Pour plus d'informations sur cette ligne téléphonique automatique, consultez le site : titres-services.flandre.be/citoyen/cheque-electronique.